

PRÉFET DE L'HÉRAULT Installations classées pour la protection de l'environnement

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

sur la demande formulée par la société DUCLOS INTERNATIONAL SA, dont le siège est situé à LUNEL-VIEL (34400), 1127 avenue de la République, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une usine de formulation d'engrais minéraux située à la même adresse, relevant des rubriques n° 2515-1a (installations de broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes, autres que celles visées par d'autres rubriques et par la sous-rubrique 2515-2), 1158-B-2 (emploi ou stockage de Diisocyanate de diphénylméthane), 1173 (stockage et emploi de substances ou préparations dangereuses pour l'environnement ou toxiques pour les organismes aquatiques telles que définies à la rubrique 1000, à l'exclusion de celles visées nominativement ou par famille par d'autres rubriques), 1435 (stations services : installations, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockages fixes dans les réservoirs à carburants de véhicules à moteur, de bateaux ou d'aéronefs), 2517 (station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques) et 2910 (combustion à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770 et 2771) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Cette demande sera soumise à une enquête publique du lundi 17 juin 2013 au mercredi 17 juillet 2013 inclus.

Monsieur Jean BERNARD-CHATELOT, Trésorier-payeur-général retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier soumis à enquête (qui comprend l'étude d'impact réglementaire ainsi que l'avis de l'Autorité Environnementale) ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de LUNEL-VIEL, commune d'implantation de l'installation, ainsi qu'en mairies de LUNEL et de VALERGUES, et tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de ces mairies.

Le responsable du dossier auprès duquel des informations peuvent être demandées est M. Nicolas TINETTI, Directeur de Production – Tél : 04.67.83.50.76.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de l'Hérault, Bureau de l'Environnement.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier et consigner si elles le souhaitent leurs observations, propositions ou contre-propositions sur les registres d'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de LUNEL-VIEL, commune d'implantation de l'installation. Le Commissaire enquêteur recevra les observations, propositions ou contre-propositions du public sur rendez-vous en mairie, ou :

dans la mairie de LUNEL-VIEL les :

Lundi 17 juin 2013

de 9h à 12h

Mardi 25 juin 2013

de 9h à 12h

Mercredi 17 juillet 2013

de 14h à 17h (clôture)

* dans la mairie de LUNEL le :

Vendredi 28 juin 2013

de 14h à 17h

* dans la mairie de VALERGUES le :

Jeudi 11 juillet 2013

de 9h à 12h

Les communes concernées par le périmètre d'affichage (rayon de 2 km autour du périmètre de l'installation) et comprises dans le périmètre de l'enquête publique sont : LUNEL-VIEL, SAINT JUST, LUNEL, VERARGUES et VALERGUES.

Toute personne pourra prendre connaissance à la mairie de LUNEL-VIEL, commune d'implantation de l'installation, à la Préfecture de l'Hérault ainsi que sur le site Internet de la Préfecture (http://www.herault.pref.gouv.fr: Accueil>Politiques publiques>Environnement, risques naturels et technologiques>Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)>Enquêtes publiques ICPE – Autorisations>Rapports et conclusions d'enquêtes publiques), du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.



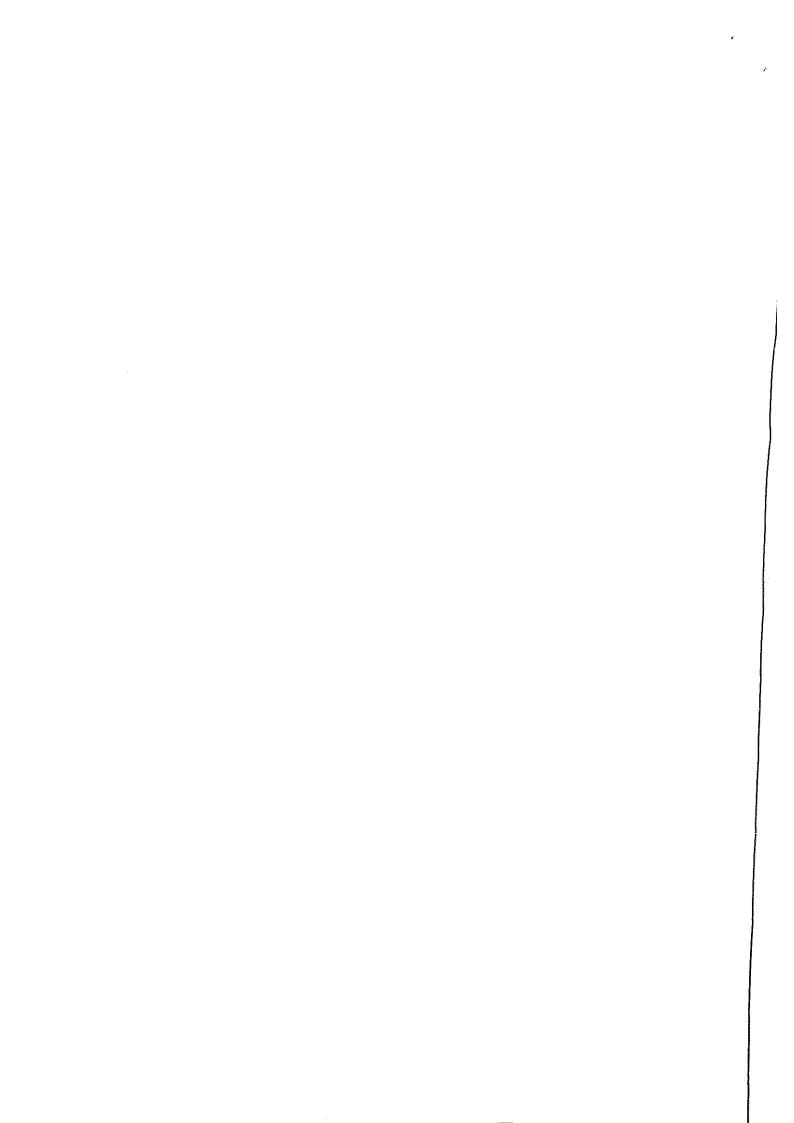
1127 AVENUE DE LA REPUBLIQUE B.P. 16 34400 LUNEL VIEL



Ce dossier a été réalisé avec le concours de l'Unité Conseil



APAVE SUDEUROPE SAS 10 RUE FRANCOIS PERROUX PARC D'ACTIVITÉS AFTALION 34670 BAILLARGUES





Page: 1 VERSION 3 DECEMBRE 2012

DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

సీ[,]శుసి[,]శుసి[,]శుసి[,]శుసి[,]శు

Aménagements du site

Sur la commune de Lunel Viel, le long de la route nationale 113, la société DUCLOS International possède un terrain destiné à la formulation d'engrais à base minérale.

Le site de DUCLOS International existe depuis les années 1960. Dans un premier temps, l'activité exercée concernait une fabrique d'engrais à partir de matières végétales desséchées puis elle a concerné la formulation d'engrais (produits à base de nitrate, de potassium, de phosphore, d'azote et d'ammonitrate). DUCLOS INTERNATIONAL a également été fournisseur de tourbes. Ces activités ont été toutefois arrêtées depuis plus de 10 ans.

Aujourd'hui, seuls des engrais à base minérale sont désormais formulés, conditionnés et stockés sur le site.

Le terrain est constitué de différents bâtiments dédiés à des activités bien définies :

- Activité de production disposant d'une ligne de production avec des zones annexes pour le stockage de matières premières ou les utilités (chaudière, compresseurs),
- Activité administrative et laboratoire.
- Activité de maintenance,
- Activité de stockage de produits finis.

Autour des bâtiments, sont exercées des activités de stockage de produits finis sous abri.

Le terrain offre une surface de 3,57 hectares et les surfaces bâties environ 8 000 m².

La description du site est fournie dans la figure ci-après.

Le bâtiment de production accueille actuellement une ligne de formulation comprenant des étapes de criblage, tamisage, mélange et ensachage. Dans le cadre du projet, une nouvelle ligne de production va être implantée et remplacera la ligne de production actuelle. Cette dernière sera conservée pour des essais de formulation.

Cette nouvelle ligne sera installée dans le bâtiment existant qui, pour l'occasion, sera réaménagé et rehaussé pour permettre le fonctionnement en gravitaire de cette dernière. Le réaménagement de ce bâtiment est aussi l'occasion pour DUCLOS INTERNATIONAL de revoir son mode de fonctionnement et de gestion des flux (passage de stockage vrac à des stockages en masse notamment, remplacement de chaudière, modification des sens de circulation sur le site).



Page: 2 **VERSION 3** DECEMBRE 2012

Activités du site

Les activités de DUCLOS INTERNATIONAL sont des activités de formulation et de négoce d'engrais minéraux à base d'urée.

DUCLOS INTERNATIONAL est spécialisée dans la fabrication d'engrais à libération contrôlée (produits « Cote »).

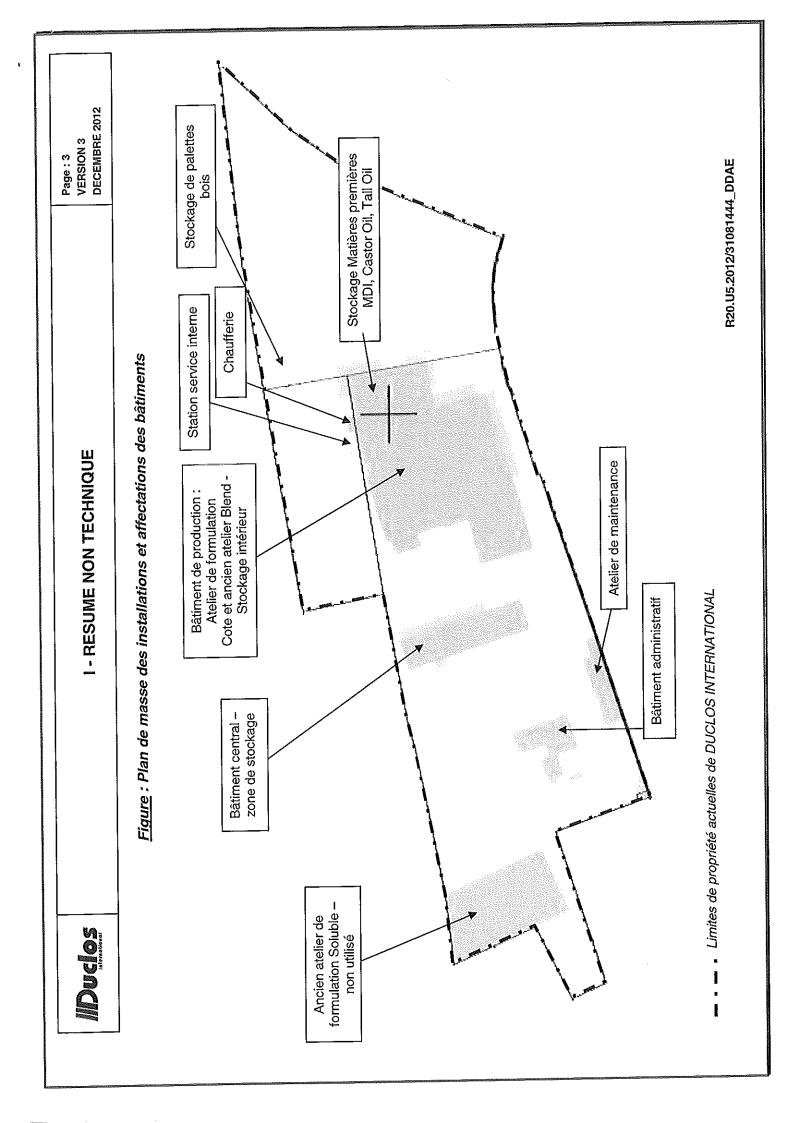
Sa production annuelle se situe aujourd'hui entre 6 000 à 8 000 tonnes et elle devrait atteindre les 18 000 à 20 000 tonnes suite à la mise en service des nouveaux équipements.

Les engrais produits sont basés sur le principe suivant : le moyen le plus fiable et le plus efficace de faire en sorte que la disponibilité des nutriments coıncide avec les besoins des plantes et de contrôler leur libération dans la solution de sol. Cela est effectué en enrobant les granulés d'engrais par une membrane de polymères, en utilisant la technologie Multicote de DUCLOS INTERNATIONAL.

Les activités de production se composent :

- D'une ligne de production dédiée à des essais (ligne actuelle), d'une puissance installée totale de 100 kW,
- D'une ligne de production automatisée et gravitaire de production comportant des trémies, des cribles, des mélangeurs et une ensacheuse (nouvelle ligne), d'une puissance installée totale de 740 kW,
- D'une chaudière de production de vapeur permettant le réchauffage par soufflage
- De deux compresseurs,
- D'unités de mélange des additifs,
- De stockage de matières premières (urée en vrac) et d'additifs (huiles, paraffine, MDI) en cuves ou GRV sur rétention.

L'activité de mélange, criblage, ensachage, tamisage de minerais et autres produits minéraux ou artificiels disposant de machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation dont la puissance installée de plus de 200 kW est soumise à autorisation au titre de la rubrique n°2515 de la réglementation des installations classées pour la protection de





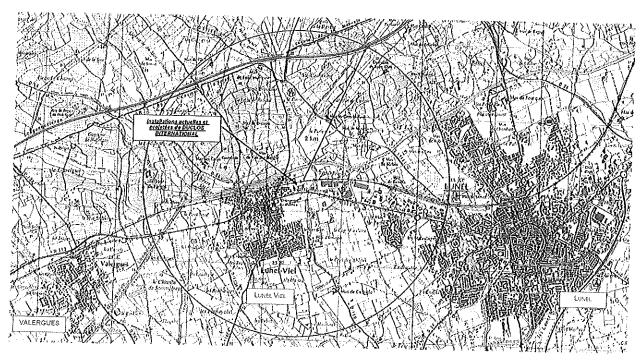
Page: 4 VERSION 3 DECEMBRE 2012

ETUDE D'IMPACT

సించ*ి* సించి సిం

♦ Localisation du site de DUCLOS INTERNATIONAL

La localisation du site de DUCLOS INTERNATIONAL est donnée sur les plans en annexe dont un extrait est présenté ci-dessous.



Le site de DUCLOS INTERNATIONAL est implanté sur la commune de Lunel-Viel, (département de l'Hérault), le long de la route nationale 113 au sud et la voie ferrée au nord.



Page: 5 VERSION 3 DECEMBRE 2012

Classement au PLU du site de DUCLOS INTERNATIONAL

Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune de Lunel-Viel a été approuvé en Juillet 2012 et remis à jour le 8 octobre 2012.

Le site d'implantation de DUCLOS INTERNATIONAL se trouve en zone UDf et UDfb correspondant à une zone à vocation d'habitat individuel diffus voire lâche ou groupé, de services et d'activités compatibles, où les installations classées sont autorisées sous réserve du respect de certaines conditions, qu'a pris en compte DUCLOS INTERNATIONAL.

Voisinage du site de DUCLOS INTERNATIONAM

Actuellement, le proche secteur est constitué principalement :

- au nord, au-delà de la voie ferrée et à l'ouest une zone de lotissement regroupant des habitations individuelles,
- au sud, la route nationale 113 et des terrains cultivés,
- à l'est des installations industrielles et des habitations individuelles.

Les premières habitations recensées sont situées en limite de propriété ouest.

L'Etude d'Impact aborde les points suivants :

- L'impact visuel,
- L'impact sur la faune et la flore,
- L'impact sur l'environnement eau et sol,
- L'impact sur l'environnement air,
- Les émissions de bruit,
- Les déchets,
- Le trafic routier,
- L'impact sur la santé,
- * L'utilisation rationnelle de l'énergie,
- L'impact sur le changement climatique,
- * Les conditions de remise en état du site.

Pour chacun de ces points, il est présenté :

- La situation actuelle et les impacts induits,
- * Les mesures prises et prévues pour limiter ou supprimer les nuisances.



Page: 6 VERSION 3 DECEMBRE 2012



Impact visuel

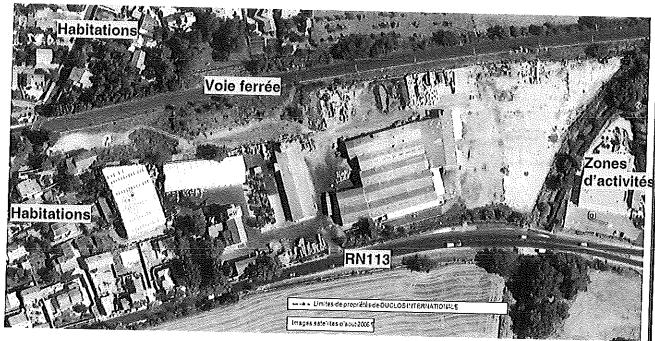
Les installations s'intègrent dans une zone urbanisée qui se trouve à dominante artisanale/industrielle à l'est (la zone d'activités des Fournels).

Elles existent dans le paysage communal depuis les années 1960.

Des actions ont été faites ces dernières années pour réduire les stockages extérieurs et mettre en place des procédures de maintenance de façon à obtenir un site organisé sans encombrement inutile.

L'installation de la nouvelle ligne ne va pas entraîner de construction de nouveau bâtiment mais une élévation du bâtiment de production qui ne dépassera pas les 10 mètres de hauteur.

Figure : Vue d'intégration des installations dans leur environnement





Page: 7 VERSION 3 DECEMBRE 2012



♦ Impact sur la faune et la flore

Situées en zone urbaine destinée à l'implantation d'activités, les activités de DUCLOS International n'entraînent pas d'impact significatif sur la faune et la flore du site dont la richesse écologique, faunistique et floristique est limitée.



♦ Impact sur l'eau et le sol

Les installations de DUCLOS International sont alimentées par le réseau eau potable communal pour les usages sanitaires, les besoins pour la production de chaleur et les compléments pour les besoins en eau d'incendie.

Suite à la mise en service de la nouvelle ligne de production, la consommation annuelle projetée d'eau sera de 3 500 m³ qui va se répartir de la manière suivante :

- 360 m³ pour les besoins sanitaires,
- 140 m³ pour les besoins en eau d'incendie,
- 3 000 m³ pour la production de vapeur.

Les rejets d'eaux usées sont uniquement des rejets d'eaux usées sanitaires. Ces eaux usées sont ensuite évacuées par le biais de différents réseaux internes vers le réseau eaux usées communal. Les rejets annuels au réseau d'eaux usées sont estimés à 360 m³.

Les eaux de purge issues de la chaudière vapeur sont dirigées vers un bassin depuis lequel elles s'évaporent.

L'ensemble des eaux pluviales de toiture et de parkings et voiries sont évacuées vers les fossés périphériques qui longent le site. Ces réseaux seront réaménagés autour du bâtiment de production. Notamment les eaux pluviales pouvant potentiellement être souillées par des produits huileux (sur les aires de dépotages) et par des hydrocarbures (sur les voiries) sont collectées par une canalisation d'eaux pluviales qui sera équipée d'un séparateur d'hydrocarbures avant que le rejet soit réalisé vers le milieu naturel.



Page: 8 VERSION 3 DECEMBRE 2012



Impact sur l'environnement air

La commune de Lunel Viel fait l'objet d'un suivi de la qualité de l'air compte-tenu de la présence sur son territoire d'une unité de valorisation énergétique de déchets. Les campagnes réalisées en 2010 sur cette station montrent que les valeurs limites de qualité sont respectées.

Les installations présentes sur le site de DUCLOS INTERNATIONAL pouvant être à l'origine d'émissions atmosphériques sont essentiellement celles générées par la chaudière vapeur. La chaudière actuelle fonctionnant au fioul domestique sera remplacée par une chaudière fonctionnant au gaz naturel. Les rejets atmosphériques seront par conséquent réduits de par le combustible et des nouvelles technologies de ces équipements. De plus, elle sera périodiquement entretenue et contrôlée.

La nouvelle ligne de production ne sera pas à l'origine d'émissions atmosphériques en source canalisée. Des aspirations en circuit fermé, ainsi que les trémies et toupies seront fermées. Des émissions diffuses de poussières pourront toutefois se produire lors des activités de déchargement vrac de la matière première mais ces opérations seront réalisées dans le bâtiment de production.

♦ Bruit et vibrations



Le site de DUCLOS INTERNATIONAL peut être à l'origine d'émissions sonores dues au fonctionnement des équipements de production (moteurs, compresseurs). Des dispositions ont été prises afin de limiter les niveaux sonores et leur propagation vers les zones habitées : installation des équipements à l'intérieur de locaux, mise en place de systèmes de capotage.

Une campagne de mesures sonores réalisées en avril 2012 montre que les émissions acoustiques actuelles respectent les valeurs maximales admissibles tant du point de vue des niveaux de bruit que de celui des émergences induites au droit des habitations les plus proches.

La mise en place de la nouvelle ligne ne devrait pas modifier de manière significative les émissions mesurées étant donné que toutes les installations projetées seront implantées dans le bâtiment et qu'un certain nombre d'équipements seront capotés. De plus, ces nouvelles activités seront implantées au centre du site, soit à plus de 100 mètres des premières habitations.

Les installations projetées auront un impact acoustique très limité et seront périodiquement contrôlées.



Page: 9 VERSION 3 DECEMBRE 2012



Déchets

Les déchets liés à l'activité du site de DUCLOS INTERNATIONAL sont constitués principalement de Déchets Non Dangereux.

Le fonctionnement de la nouvelle ligne de production ne va pas modifier les types de déchets générés mais pourra augmenter leur quantité.

Elle va permettre de diminuer les volumes des déchets d'emballages puisque des produits livrés en bigs-bags ou en containers le seront désormais en vrac.

Les filières privilégiées sont le recyclage en interne ou en externe assurés par des entreprises spécialisées.

Le mode de stockage des déchets, leur gestion et leur élimination régulière selon les filières réglementaires permettent un impact négligeable sur l'environnement, la salubrité publique et la commodité du voisinage.

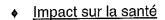


Trafic routier

Le trafic routier lié aux installations est essentiellement dû à la réception des matières premières et à l'expédition des produits finis ainsi qu'aux véhicules du personnel.

En période d'exploitation, le nombre de mouvement des camions est actuellement estimé à 10 véhicules par jour. La nouvelle ligne de production induira un trafic supplémentaire de moins de 5 camions par jour, soit une augmentation de 50 % par rapport au trafic actuel.

La contribution du site de DUCLOS INTERNATIONAL au trafic existant sur les voies de communication extérieure sera donc faible (de l'ordre de 0,3 % par rapport au trafic de véhicule sur la route nationale n°113).





Les agents potentiellement dangereux qui sont mis en œuvre par les installations du site de DUCLOS INTERNATIONAL sont essentiellement constitués par les émissions acoustiques (bruits de moteurs).

Ces émissions, qui ont fait l'objet de mesures de bruit, montrent que les habitations voisines ne sont pas impactées par les installations. En effet, l'éloignement du site et les dispositions prises (implantation des équipements à l'intérieur de bâtiment, capotages) permettent une atténuation des émissions acoustiques.

Il en sera de même avec la nouvelle ligne de production.



Page: 10 VERSION 3 DECEMBRE 2012



<u>Utilisation rationnelle de l'énergie et changement climatique</u>

Le site de DUCLOS INTERNATIONAL utilise de l'énergie électrique (équipements de production, éclairage, chauffage...), de l'énergie thermique avec gaz naturel pour la chaudière vapeur, et du fioul domestique pour les engins de manutention (chargeuse et occasionnellement pour le groupe électrogène et les moto-pompes).

Afin de limiter les consommations énergétiques, des actions sont menées : sensibilisation du personnel, maintenance et contrôle des équipements.

Les émissions CO₂ générées par la consommation d'énergie (électricité, fioul domestique, gaz naturel) seront de l'ordre de 369 tonnes ce qui correspond aux émissions annuelles d'environ 36 habitants.



Remise en état du site après exploitation (le cas échéant)

Les principales dispositions de remise en état du site en cas de cessation d'activité seront les suivantes :

- mémoire sur l'état (avec plan à jour des terrains),
- élimination des déchets résultants,

et seront conformes à l'article R512-39-1 et suivant du Code de l'Environnement.

*సా*తసాతానా



Page: 11 VERSION 3 DECEMBRE 2012

ETUDE DE DANGERS

*సా*తుస్తాతుతు

La composition de l'Etude de Dangers s'articule autour des thèmes suivants :

- * Identification, caractérisation et réduction des potentiels de dangers
- * Estimation des conséquences de la concrétisation des dangers
- Etude détaillée de réduction des risques
- * Description des moyens de prévention, de protection et d'intervention
- * Conséquences des différents scénarios en tenant compte de l'efficacité des mesures internes de prévention et de protection



Identification, caractérisation et réduction des potentiels de dangers

Les principaux risques liés aux activités du site sont l'incendie de locaux (zone de production, zone de stockage de produits combustibles) et la pollution du sol et des eaux par les produits liquides utilisés ou les eaux d'extinction.

D'autre part, une partie du bâtiment de production se trouve dans une zone présentant des zones d'inondation. Elle fait par, conséquent, l'objet de contraintes d'aménagements particulières qui sont prises en compte dans le cadre du présent projet.



Estimation des conséquences de la concrétisation des dangers

L'analyse des risques a permis de constater que parmi les scénarios accidentels recensés (incendie, pollution), aucun n'est susceptible de provoquer des conséquences notables sur l'environnement et le voisinage.

En effet, les conséquences d'un incendie des locaux sont limitées par l'absence de quantités importantes de matières combustibles ou dangereuses.

De plus, les effets thermiques associés aux incendies au niveau d'un stockage (bigs-bags sur palettes de produits finis) ou de liquides (huiles, fioul, MDI) ou d'un équipement de production ne sortiront pas des limites de propriété et n'affecteront pas de tiers.

Les scénarios de pollution accidentelle de l'eau ou des sols ne seront pas de nature à générer un événement grave de part la présence de rétention adaptée et des quantités de produits pouvant être mis en œuvre.



Page: 12 VERSION 3 DECEMBRE 2012



♦ Etude de réduction des risques

Cette partie présente en détail toutes les causes possibles de l'ensemble des scénarios à risque du site.

La mise en œuvre de ces méthodes a permis d'identifier tous les moyens de prévention (dispositions constructives, moyens d'extinction, rétentions,...) pour éviter l'apparition d'incidents et d'accidents susceptibles d'avoir des effets sur l'environnement du site.



Description des moyens de prévention, de protection et d'intervention

Les installations sont pourvues de plusieurs moyens d'intervention :

- Extincteurs mobiles et portatifs,
- Cuves d'eau présentes sur le site.

En cas d'incendie, la caserne des sapeurs pompiers, située à environ 6 km peut intervenir rapidement (moins de 10 minutes).

L'organisation de la sécurité sur le site de DUCLOS INTERNATIONAL passe par la formation du personnel à la conduite et à la sécurité des installations. Les procédures et consignes de sécurité sont affichées aux postes de travail.

Les installations font l'objet de contrôle annuel par des organismes agréés.

L'ensemble de ces dispositions sera réactualisé lors de la mise en place des activités projetées.



Page:13 VERSION 3 DECEMBRE 2012

Conséquences des différents scénarios en tenant compte de l'efficacité des mesures internes de prévention et de protection

| 1 | ZONE DE DANGER ASSOCIEE (1) | | | MOTEN HIGOO | To Contract of the Contract of | |
|---|-----------------------------|------------------------------------|--------------|-------------|--|--|
| DANGERS TRES DANGERS GRAVES S GRAVES POUR L'HOMME L'HOMME | /A 1 | DANGERS SIGNIFICATIFS POUR L'HOMME | Түре о'еячет | CONCERNEE | PRINCIPAUX ELEMENTS DE SECURITE | PROBABILITE DU SCENARIO |
| Ne dépasse pas des limites de propriétés | ا ب | priétés | Thermique | Aucune | Cuves d'eau et poteau incendie public à moins de 100 m | Très improbable (déjà observé – mais mise en place de mesures correctives) |
| Ne dépasse pas des limites de propriétés | <u>5</u> | oriétés | Thermique | Aucune | Cuves d'eau et poteau incendie public à moins de 100 m | Très improbable (déjà observé — mais mise en place de mesures correctives) |
| Ne dépasse pas des limites de propriétés | īdo, | iétés | Pollution | Aucune | Bacs de rétention | Très improbable (déjà observé – mais mise en place de mesures correctives) |
| Ne dépasse pas des limites de propriétés | d ō | ietés | Explosion | Aucune | Double électrovanne à l'entrée du local Ventilation naturel du local Toiture soufflable Chaudière entretenue périodiquement | Très improbable (déjà observé – mais mise en place de mesures correctives) |

(1) Les distances sont estimées à partir des stockages concemés, mais les zones de danger ne dépassent en aucun cas les limites de propriété du site



Page: 14 VERSION 3 DECEMBRE 2012

Conclusion sur les dangers des installations à autoriser

Les installations du site de DUCLOS INTERNATIONAL ne sont pas à l'origine de dangers particuliers.

Les scénarii incendies de bâtiments ne seront pas à l'origine d'effets thermiques dépassant les limites de propriété.

Le scénario de pollution des eaux et du sol n'est pas quantifiable mais a fait l'objet de réflexion. Il a été considéré par la mise en place de moyens de prévention efficaces.

Ainsi les installations classées projetées sur le site de DUCLOS INTERNATIONAL ne génèreront pas de danger à l'extérieur des limites de propriété et ne nécessiteront par conséquent pas de mesure de prévention particulière.

